

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

***Réunion du Conseil Communautaire du 22 Septembre 2010
Date de la Convocation : 10 Septembre 2010***

L'An Deux Mille Dix le 22 Septembre à 16 Heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni dans les locaux de l'Entreprise ADGENE à THURY-HARCOURT sous la convocation de Monsieur Paul CHANDELIER et la Présidence de Monsieur Joseph PITEL.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Jean SUARD, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel BAR, Monsieur Michel VALLEE, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Michel LEMUNIER, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Daniel MARGUERITE, Madame Bernadette MARGUERIE, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Claude BOUILLET, Monsieur Joseph PITEL, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Jacques COLLIN, Madame Nathalie LEHERON, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Christian DE COURSEUILLES, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Jean-Luc GUIARD, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Patrice MEURDRA, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Jean-Christophe LETAVERNIER, Monsieur Antoine CASTILLON, Monsieur Daniel MOREL, Monsieur Olivier GEULIN, Madame Françoise LEREVEREND, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Madame Claudine COURVAL, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Gérard GEHANNE, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Madame Annick ORIOT, Madame Nadine FREMONT.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Alain PUYOO, Madame Delphine TASTEYRE, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Charles RABACHE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gilles BUNEL, Madame Nicolle LETONDEUR, Monsieur Jacques BEZIADE, Madame Janine KUC, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur André AUBIN, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Pierre BRISSET.

ABSENTS :

Monsieur Jacques LEGROS, Monsieur Gilbert PIGREE, Madame Sylvie FESTOC, Monsieur Pierre MONY, Monsieur Renny PERRIN, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Pascal MARIE, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Thomas MAUNY, Monsieur Jean-Marc ERNATUS, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Michel GALLET, Monsieur Daniel LEPOULTIER, Monsieur Guy ANNE, Madame Virginie CORBIN, Monsieur Jean-Luc PARIS, Monsieur Jean-Philippe MUZARD, Madame Marie-Thérèse BOURDON, Monsieur Jérôme LELONG, Madame Lydie LEROUXEL.

Monsieur PITEL présente les excuses de Monsieur CHANDELIER absent et accueille Monsieur GONY Trésorier de Thury-Harcourt depuis le 1^{er} Septembre 2010, lui souhaite au nom de l'ensemble des Elus la bienvenue en Suisse Normande.

Monsieur Michel BAR accepte d'être Secrétaire de Séance.

1) COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

DELIBERATION N° 2010.5.1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est demandé si les délégués ont des observations sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 30 Juin 2010.

Madame BOUIN par mail en date du 21 Juillet a fait une remarque concernant le compte-rendu :

- Dans le paragraphe "Ordures Ménagères", je pense que Monsieur SUARD signale que la création de poste n'a pas d'incidence budgétaire, car il est déjà "pourvu" et non "promu".

Le Compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2010.5.2 - CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Communautaire

VU l'Article 97 de la Loi N° 82.213 du 03 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Décret N° 82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux Agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'Arrêté Interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

DECIDE à compter du 1^{er} Septembre 2010

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'Article 1 de l'arrêté du 16 Décembre 1983 ;
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'Article 4 de l'Arrêté Interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Bertrand GONY, Receveur Municipal ;
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

2) COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et DEVELOPPEMENT DURABLE

DELIBERATION N° 2010.5.3 - AVENANT TRAVAUX ADGENE

Pour faire suite à la CAO du 22 Septembre 2010, le Président autorise la SHEMA à signer :

- l'avenant n°1 de la société SOMENESC pour un montant de 1 033,34 € T.T.C. (fourniture et pose de film adhésif sur face intérieur vitrage)
- l'avenant n°2 de la société EFDI pour un montant de 3 289,00 € T.T.C. (complément alimentation électrique des 4 sorbonnes)
- l'avenant n° 1 de la Société HELLOUIN pour un montant de 13 192,10 € T.T.C. (fourniture et pose d'une clôture rigide et d'un portail).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte cette proposition.

3) COMMISSION DECHETS MENAGERS

DELIBERATION N° 2010.5.4 - EXONERATION DE LA TAXE DES DECHETS MENAGERS

Il est proposé au Conseil Communautaire vu l'article 1521 du Code Général des Impôts, d'exonérer de la taxe d'ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2011 :

Commune de Clécy

- la SARL CLD Manoir de Cantelou sur la partie concernant le terrain de golf, références :
 - 5577 Cantelou Base 8834 ;
 - 5577 Le Manoir de Cantelou Base 68870 ;
 - 5577 Le Manoir de Cantelou Base 2914.

Le Conseil Communautaire accepte cette exonération.

4) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SUARD : rappelle que pour la mise en place de la Redevance Spéciale liée aux déchets ménagers, le Bureau d'Etudes Label Environnement a besoin du montant de la T.O.M. payé actuellement par les commerçants artisans de chaque Commune.

Il est demandé aux Elus de renvoyer ce questionnaire assez rapidement.

Monsieur PITEL : fait le point de certains dossiers et précise que l'achat du terrain de trois hectares sur la Commune d'Esson afin d'agrandir la Zone Communautaire est en bonne voie.

Pour cela la Communauté de Communes s'est fait aider par la Société FONCIM qui connaissait bien les propriétaires et le locataire de cette parcelle.

Un compromis a été signé avec la possibilité pour la Communauté de se porter acquéreur.

Sur ce terrain plusieurs Sociétés pourraient s'implanter.

Monsieur Daniel MOREL : il ne faut pas se poser de questions, il faut acheter placé ou c'est.

Monsieur QUIRIE : c'est sur Esson ?

Madame BOUIN : c'est en face MERITOR.

Monsieur PITEL : si plusieurs projets aboutissent ce serait une réussite et de plus sans gros aménagements puisque les accès peuvent être par la Départementale ou la route de la Neuville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 00.

Le Vice- Président de la
Communauté de Communes

Joseph PITEL